AB-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-481 DU 07 NOVEMBRE 2013

portant nomination de Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA** en qualité de Conseiller Spécial du Président de la République pour les Affaires de Sécurité.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;

Vu le décret n° 2000-106 du 09 mars 2000 portant création, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 octobre 2013,

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA** est nommé Conseiller Spécial du Président de la République pour les Affaires de Sécurité.

Article 2 : A ce titre, il conseille le Président de la République et lui rend compte de tous sujets concernant la sécurité, notamment ceux relatifs à la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères qu'il préside.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-